**6287 : résumé**

Le projet a pour objet d’autoriser le Gouvernement à procéder à la construction d’un Lycée technique agricole à Gilsdorf. Il s’agit de doter le lycée technique agricole des infrastructures répondant à ses besoins, compte tenu de l’évolution de la population scolaire et des différentes formations. Les coûts liés à la construction de ce nouveau lycée sont de 100.000.000 euros. Il s’ensuit que l’autorisation du projet de construction par la voie législative s’impose en vertu de l’article 99 de la Constitution, car le seuil fixé à l’article 80 de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l’Etat est dépassé.

Outre les infrastructures scolaires proprement dites comprenant salles de classe, salles spéciales et ateliers, le projet comporte un restaurant scolaire, un internat, des infrastructures sportives, une gare d’autobus et un parking.

A noter encore qu’il est prévu d’implanter ultérieurement, sur le site destiné à accueillir le nouveau lycée, un bâtiment pour les laboratoires de l’Administration des services techniques de l’agriculture (ASTA), ainsi que des locaux administratifs pour la Chambre d’agriculture. Ces deux projets de construction ne sont pas couverts par le projet de loi 6287. La voirie, les infrastructures d’adduction et d’évacuation et l’installation de chauffage à construire en vertu du projet de loi sous rubrique sont cependant conçues de manière à pouvoir desservir également ces futures constructions.